

## RENTRÉE 2019 : nouvelles modalités d'inscription pour les formations Assistant de service social, Éducateur de jeunes enfants et Éducateur spécialisé

Dorénavant, la sélection à l'entrée en formation se fait dans tous les centres de formation sur **étude du dossier et entretien d'admission** (il n'y a plus d'écrit d'admissibilité).

Deux modalités, selon votre situation :

### 1) Vous êtes lycéen et futur bachelier, apprenti, étudiant en réorientation :

➡ À partir de janvier 2019, vous devez vous pré-inscrire sur la plateforme [Parcoursup](#)<sup>1</sup> qui est la plateforme nationale d'admission dans l'enseignement supérieur.



Le calendrier détaillé Parcoursup pour 2019 est en ligne : [le consulter](#)

### 2/ Vous êtes bénéficiaire du RSA, personne accompagnée par une Mission locale, demandeur d'emploi<sup>2</sup> ou salarié :

➡ Vous devez nous envoyer directement le dossier d'inscription proposé sur la page de la filière choisie.

Calendrier :

**Date d'envoi des dossiers** : du jeudi 3 janvier 2019 au vendredi 25 janvier 2019

**Dates des entretiens oraux** : du 11 février au 22 février 2019

**Résultats** : Vendredi 01 mars 2019

**L'ETSUP se réserve la possibilité d'organiser une nouvelle session en mai 2019. Le calendrier sera annoncé sur le site internet.**

## Vos contacts à l'ETSUP

**Référent Parcoursup** : Éric Santamaria – [eric.santamaria@etsup.com](mailto:eric.santamaria@etsup.com)

### Assistants de formations :

- Assistant de Service social, Botty Akre : [botty.akre@etsup.com](mailto:botty.akre@etsup.com)
- Éducateur de Jeunes Enfants, Dahlia Stiti : [dahlia.stiti@etsup.com](mailto:dahlia.stiti@etsup.com)
- Éducateur Spécialisé, Sylvie Kiasemua : [sylvie.kiasemua@etsup.com](mailto:sylvie.kiasemua@etsup.com)

[www.etsup.com](http://www.etsup.com)

*Informations délivrées sous réserve de modifications réglementaires*

<sup>1</sup> Ces formations sont subventionnées par la Région hors frais d'inscription.

<sup>2</sup> Pour les demandeurs d'emploi, l'inscription dépend de la prise en charge financière de la formation par le Conseil régional. Plus de 6 mois d'inscription au Pôle emploi sont nécessaires.